

DATE :	28 septembre 2020	N° 2020-28
CATÉGORIE :	ASSURANCE	
À :	Agents généraux administrateurs, agents associés généraux, conseillers, agents généraux et comptes nationaux	
OBJET :	Fin de la prolongation du délai de grâce à 60 jours pour le paiement des primes d'assurance vie et d'assurance maladie	

Alors que les activités reprennent un cours plus normal au sein de notre secteur, l'Empire Vie réévalue la nécessité de certaines des mesures temporaires qu'elle a mises en place au début de la pandémie de COVID-19 en mars 2020. Plus précisément, nous avons réexaminé notre programme de prolongation du délai de grâce à 60 jours pour les clients souhaitant reporter le paiement d'une prime étant donné des difficultés financières imprévues découlant de la pandémie.

L'Empire Vie mettra fin à son programme de prolongation du délai de grâce le 30 septembre 2020.

Depuis le mois de mars 2020, nous avons accordé une prolongation du délai de grâce pour plus de 200 polices. Toutefois, ces dernières semaines, nous avons reçu très peu de demandes. Nous croyons que l'utilité du programme tire à sa fin.

Nous avons inclus cette mise à jour dans la section **FAQ COVID-19 à l'intention des conseillers des Marchés individuels** de notre site Web <https://www.empire.ca/fr/advisor/covid-19-faq>.

Mises à jour à l'intention des conseillers dans le contexte de la COVID-19

Vous trouverez en tout temps les dernières mises à jour sur notre page Web dédiée à la COVID-19 : <https://info.empire.ca/fr/retail-advisor-updates>

Personne-ressource

Stephanie Wisniewski, directrice, Opérations, Marchés individuels

Réservé aux conseillers